



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commerce international

Question écrite n° 18388

Texte de la question

M. Robert Lamy appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'annonce faite par la Commission de Bruxelles, le 20 juillet, de proposer de mettre en place sur dix à douze ans une zone de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du Mercosur. Il lui demande quelle est sa position vis-à-vis de cette déclaration, notamment au regard de la réforme de la PAC et des prochaines négociations au sein de l'Organisation mondiale du commerce.

Texte de la réponse

La Commission de Bruxelles a en effet adopté le 22 juillet un projet de directives de négociation en vue de la création d'une association interrégionale entre l'Union européenne et le Mercosur ; ce texte doit être soumis au Conseil après discussion au niveau des experts, au sein du « groupe Amérique latine ». Le projet de directives vise à concrétiser l'objectif final de l'accord-cadre de coopération signé en 1995, c'est-à-dire l'établissement d'une zone de libre-échange en dix ans, par la libéralisation de l'essentiel (90 %) des échanges de marchandises, dont les produits agricoles. Même si le principe de dispositions particulières pour les produits sensibles est retenu, et si les mécanismes de la politique agricole commune doivent être préservés, ces projets comportent des enjeux essentiels pour l'agriculture communautaire. L'abaissement généralisé des protections tarifaires et leur élimination au bout de dix ans au bénéfice de compétiteurs avérés dont les coûts de production sont faibles est un danger qu'il convient d'éviter. Le ministre de l'agriculture et de la pêche a toujours exprimé ses craintes devant la multiplication des initiatives de la Commission en matière d'accords préférentiels avec les pays tiers, en soulignant l'incompatibilité de telles négociations avec le maintien de la PAC en cours de réforme et à la veille des négociations commerciales multilatérales. La question de l'accord avec le Mercosur a fait l'objet d'un débat nourri au conseil de l'agriculture du 20 juillet ; la majorité des Etats membres se sont exprimés contre le projet. Le ministère de l'agriculture et de la pêche continuera à s'opposer fermement à ce projet qu'il juge inopportun et contraire à la PAC.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18388

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 1998, page 4518

Réponse publiée le : 19 octobre 1998, page 5684